

Commission Paritaire locale TAXI

31 mai 2022

Ordre du jour

- Désignation Président et Vice-Président
- Désignation membres de la commission des pénalités
- Validation du PV du 30 novembre 2021
- Statistiques de dépenses arrêtées au 31 décembre 2021 et tendances 2022
- Actualités conventionnelles et réglementaires
 - Convention taxi locale :
 - retour sur les mesures exceptionnelles
 - Echange sur les demandes formulées (médecine nucléaire, transport partagé et forfait courte distance)
 - expérimentation SEFI Taxi : point de situation
- Actualités régionales et locales
 - Prescription de transport à priori : actions+ contrôle national/ local
 - CAQES
 - Annexe 1
- Question diverses
 - Numérique en santé
 - Qualité de la facturation
 - Adresse de contact CPAM Vesoul

Statistiques de dépenses

Activité des transports non sanitaires année 2021

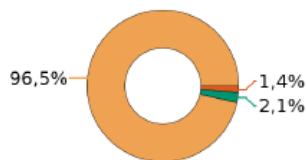
Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

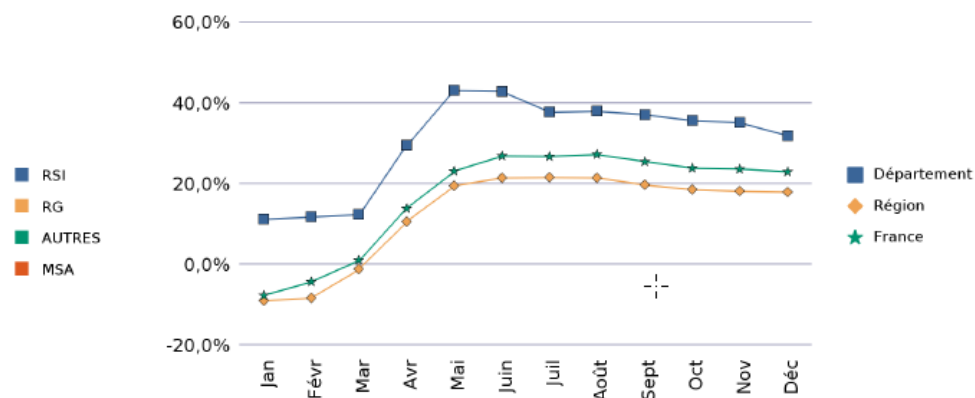
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	3 311 420	33,6%	48 259	-2,9%		NS	72 949	8,8%	3 432 628	31,9%	17,9%	23,0%

Répartition des montants par régime



Evolution des montants (PCAP) - total poste



Statistiques de dépenses

Activité des transports non sanitaires au 28 février 2022

Transports en taxi remboursés entre le 01/01/2022 et le 28/02/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

Montants

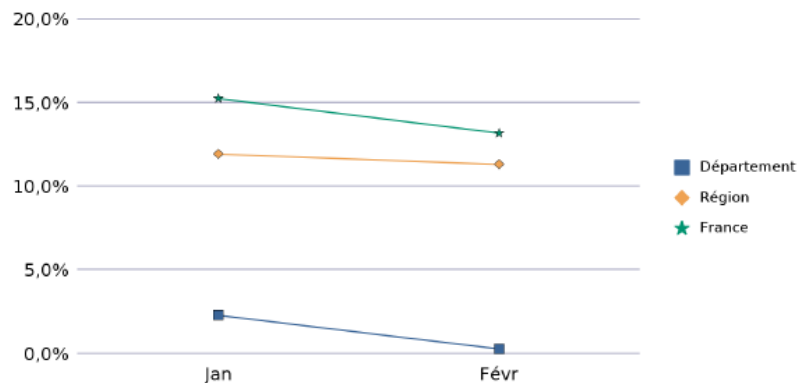
Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Taxis	492 835	-0,1%	11 852	24,2%			9 527	-4,5%	514 214	0,3%	11,3%	13,2%

Répartition des montants par régime



■ RG
■ MSA
■ AUTRES

Evolution des montants (PCAP) - total poste



Statistiques de dépenses

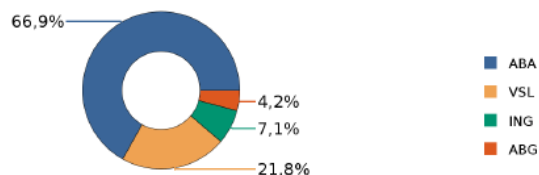
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021

Montants présentés en base de remboursement hors dépasement

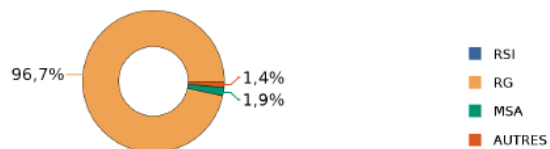
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	3 966 632	26,7%	89 845	34,7%		NS	45 115	-47,8%	4 101 592	24,8%	20,0%	17,9%
Ambulances agréées de garde (ABG)	248 643	9,9%	3 568	-4,3%		NS	4 492	4,5%	256 703	9,5%	-3,2%	1,3%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	1 295 220	21,3%	14 585	15,0%		NS	29 453	74,3%	1 339 257	21,9%	21,4%	18,7%
Total (Hors ING)	5 510 495	24,5%	107 998	29,9%		NS	79 060	-26,5%	5 697 552	23,3%	19,6%	17,8%
Indemnités de garde ambulancière (ING)									434 230	-2,3%	-3,7%	-2,2%
Total	5 510 495	24,5%	107 998	29,9%		NS	79 060	-26,5%	6 131 782	21,1%	17,8%	16,7%

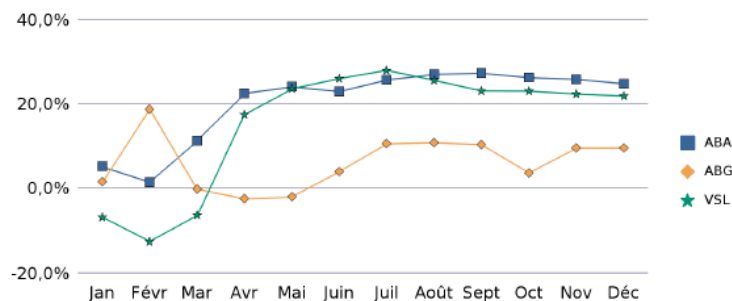
Répartition des montants par prestation



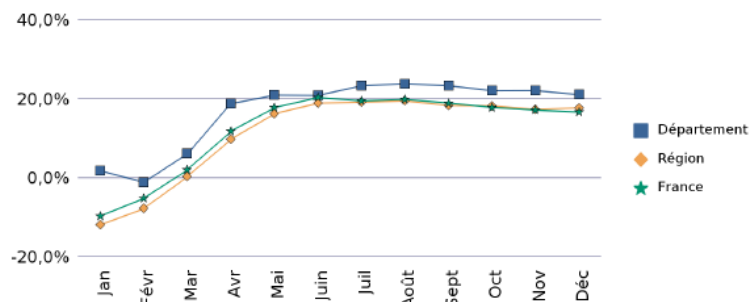
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



Statistiques de dépenses

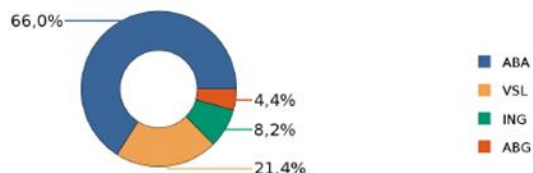
Transports sanitaires remboursés entre le 01/01/2022 et le 28/02/2022

Montants présentés en base de remboursement hors dépassement

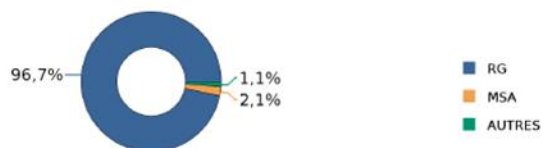
Montants

Prestations	Régime Général		MSA		RSI		AUTRES		TOTAL		Région (PCAP)	France (PCAP)
	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP	Montant	PCAP		
Ambulances agréées (ABA)	629 947	13,6%	15 395	22,4%			6 484	80,0%	651 826	14,3%	14,9%	10,8%
Ambulances agréées de garde (ABG)	42 037	4,3%	844	20,7%			903	79,0%	43 784	5,5%	12,4%	7,9%
Véhicules sanitaires légers (VSL)	205 394	8,8%	2 929	71,9%			2 982	-54,0%	211 305	7,3%	17,3%	12,2%
Total (Hors ING)	877 378	12,0%	19 168	27,9%			10 368	-2,0%	906 915	12,1%	15,8%	11,2%
Indemnités de garde ambulancière (ING)									80 618	2,6%	-1,7%	2,1%
Total	877 378	12,0%	19 168	27,9%			10 368	-2,0%	987 533	11,3%	14,5%	10,7%

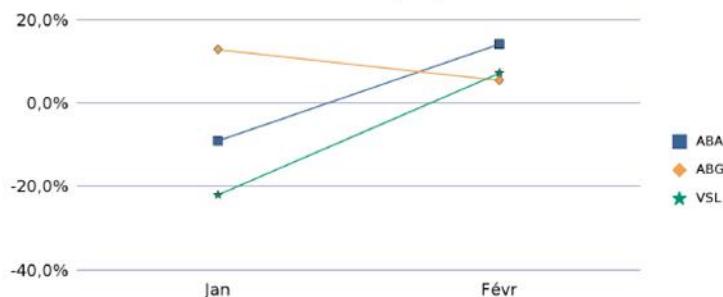
Répartition des montants par prestation



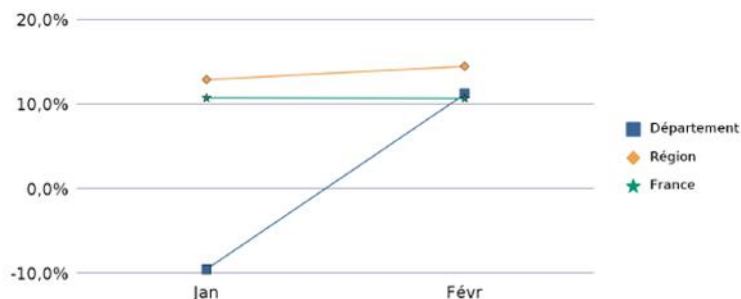
Répartition des montants par régime



Evolution des montants par prestation (PCAP)



Evolution des montants (PCAP) - total poste



ACTUALITÉS CONVENTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES

Convention taxi:

Retour sur les mesures exceptionnelles

Rappel sur les négociations nationales et la mise en place de mesures exceptionnelles

- Mise à jour des tarifs préfectoraux le 7/01/2022 avec une augmentation de 2% des tarifs
- Négociations nationales
- Aboutissement de la concertation avec la mise en place de mesures exceptionnelles:
 - Augmentation complémentaire des tarifs préfectoraux (+3,5%) pour aboutir à un total de 5,5%
 - Non application du taux de remise fixé dans l'art. 6.4 excepté pour les départements dont l'augmentation des dépenses est supérieure à 6%=> majoration de 0,5% en lieu et place de 1%
 - Revalorisation des tarifs de référence de 4,5% afin de prendre en compte la majoration exceptionnelle de 3,5% accordée
- Nécessité d'attendre l'arrêté préfectoral (paru le 8/04/2022) pour fixer les tarifs de référence
- Mise en place d'une période tolérance jusqu'au 1^{er} mai pour la mise à jour des tarifs.

Négociations des tarifs en 2023

L'effet de la revalorisation exceptionnelle de 3,5% des tarifs de référence sera neutralisé en 2023, lors de l'observation de l'évolution des dépenses de transports en taxi en 2022.

Et donc pour l'application des mesures tarifaires.

Convention taxi: Échange sur les demandes formulées

A l'occasion de la dernière commission, différentes demandes ont été formulées mais n'ont pas pu se traduire par un avenant dans le cadre des négociations annuelles.

Voici les retours sur ces échanges:

- Prise en compte des consultations en médecine nucléaire comme un transport hospitalisation
⇒ Accord pour mise en place de cette spécificité avec inscription dans l'annexe tarifaire par voie d'avenant

- Le forfait courte distance peut il faire l'objet d'un transport partagé?
⇒ Accord CPAM avec ajout dans l'annexe tarifaire par voie d'avenant

- Demande d'évolution tarifaire du forfait courte distance
⇒ A ce jour le forfait est de 10€
⇒ 2070 forfaits ont été facturés au cours de l'année 2021 pour un coût d'environ 5601€
⇒ 3 propositions ont été simulées : 11€, 11,5€ et 12€
⇒ Proposition CPAM=> 11,5€

SEFI expérimentation taxi: point de situation

Contexte – Une volonté de simplification administrative

Engagements de
l'assurance maladie de
réduire la charge
administrative, de
simplifier la facturation
et de **fiabiliser** la prise
en charge des taxiteurs
réalisés pour les
patients, sur prescription
médicale

Article 6 du
Protocole
national

Signé entre les
6 fédérations et
l'UNCAM le
12/11/2018

Expérimentation

SEFI expérimentation taxi: périmètre

	Transport sanitaire	Taxi
Régime	<ul style="list-style-type: none"> • Régime Général • MSA • CNMSS • CPRPSNCF • RA TP • CANSSM • CAVIMAC • ENIM • Intériale 	<ul style="list-style-type: none"> • Régime Général
Risque	➤ Maladie, maternité et accident du travail	
Transport	➤ La majorité des trajets & les transports partagés	
Supplément Forfait Majoration	➤ Tous les suppléments, tous les forfaits et toutes les majorations	
Prescription	➤ Prescription en ligne & prescription papier	

Périmètre de l'expérimentation

	Transport sanitaire	Taxi
Bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Migrants (matricule commençant par 5 ou 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • Non rattaché au RG • Migrants • Du régime Alsace-Moselle
Transport	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soumis à accord préalable (transport en série – supérieur à 150 km) ➤ Transfrontalier 	
Part AMC en gestion séparée	➤ Facture comportant une gestion de la part complémentaire	

Exclusion du périmètre de l'expérimentation

Pré-requis à l'utilisation de SEFi

12



Pour les taxis conventionnés signature d'une **convention locale** avec le directeur et l'agent comptable de la caisse et un **protocole d'expérimentation** définissant les conditions de la dématérialisation de la facturation et des pièces justificatives du taxi dans le cadre du SEFi Taxi.



Un logiciel métier autorisé par le CNDA, le logiciel est capable de communiquer avec les services en ligne de l'assurance maladie.

Une connexion internet haut débit, utilisée pour la télétransmission des flux.

Un scanner (SCOR).



Un lecteur de carte CDE/CPE.

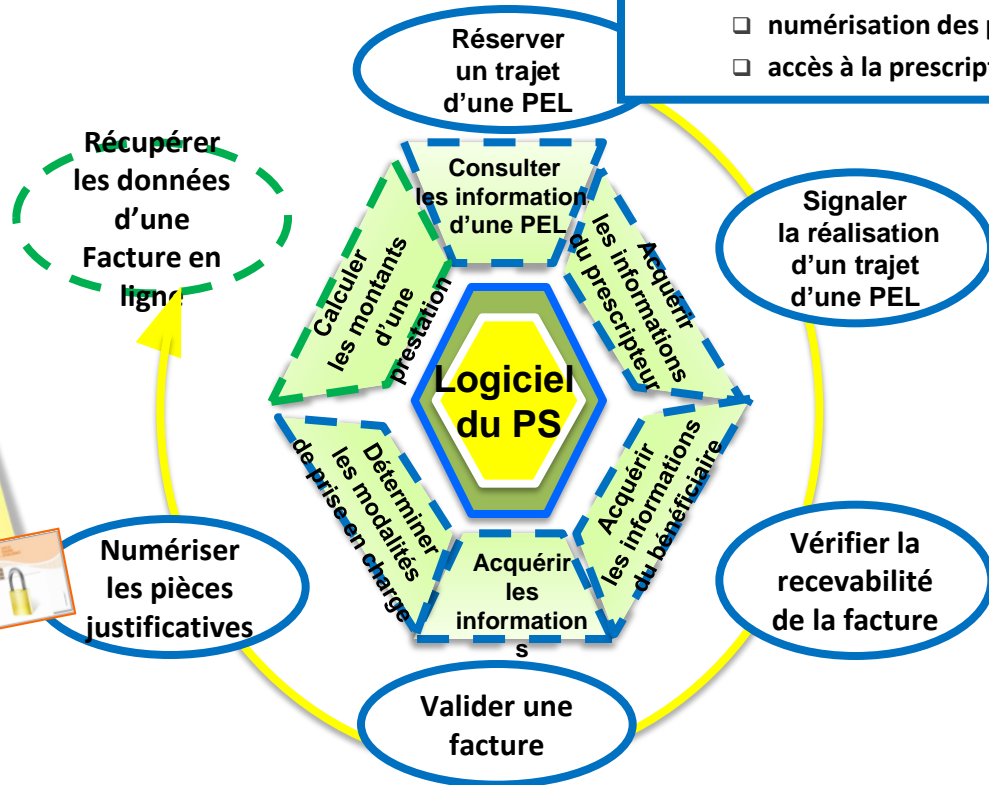
Une carte CDE/CPE pour sécuriser l'accès au système d'information de l'assurance maladie. La CDE/CPE est attribuée par l'ANS sur demande de la CPAM (Taxi) ou de l'ARS (TS). **Cette carte contient le n° SIRET de l'entreprise mais aucune donnée de l'assurance maladie (DAM)**

SEFi - un bouquet de services

Le Système Electronique de Facturation intégré (SEFi) est constitué de services mis à disposition des transporteurs (**sanitaires et taxis**)

L'utilisation de certains d'entre eux est **obligatoire** :

- contrôle de recevabilité par l'AMO de la proposition de demande de remboursement
- validation de la facture en ligne
- numérisation des pièces justificatives
- accès à la prescription en ligne lorsque celle-ci existe



Une solution sécurisée par une carte de professionnel de santé (CDE ou CPE)



Tous les autres services sont **facultatifs**. Ils sont indépendants et utilisables à tout moment du processus métier.

Le SEFi est disponible
7j/7 -
24h/24

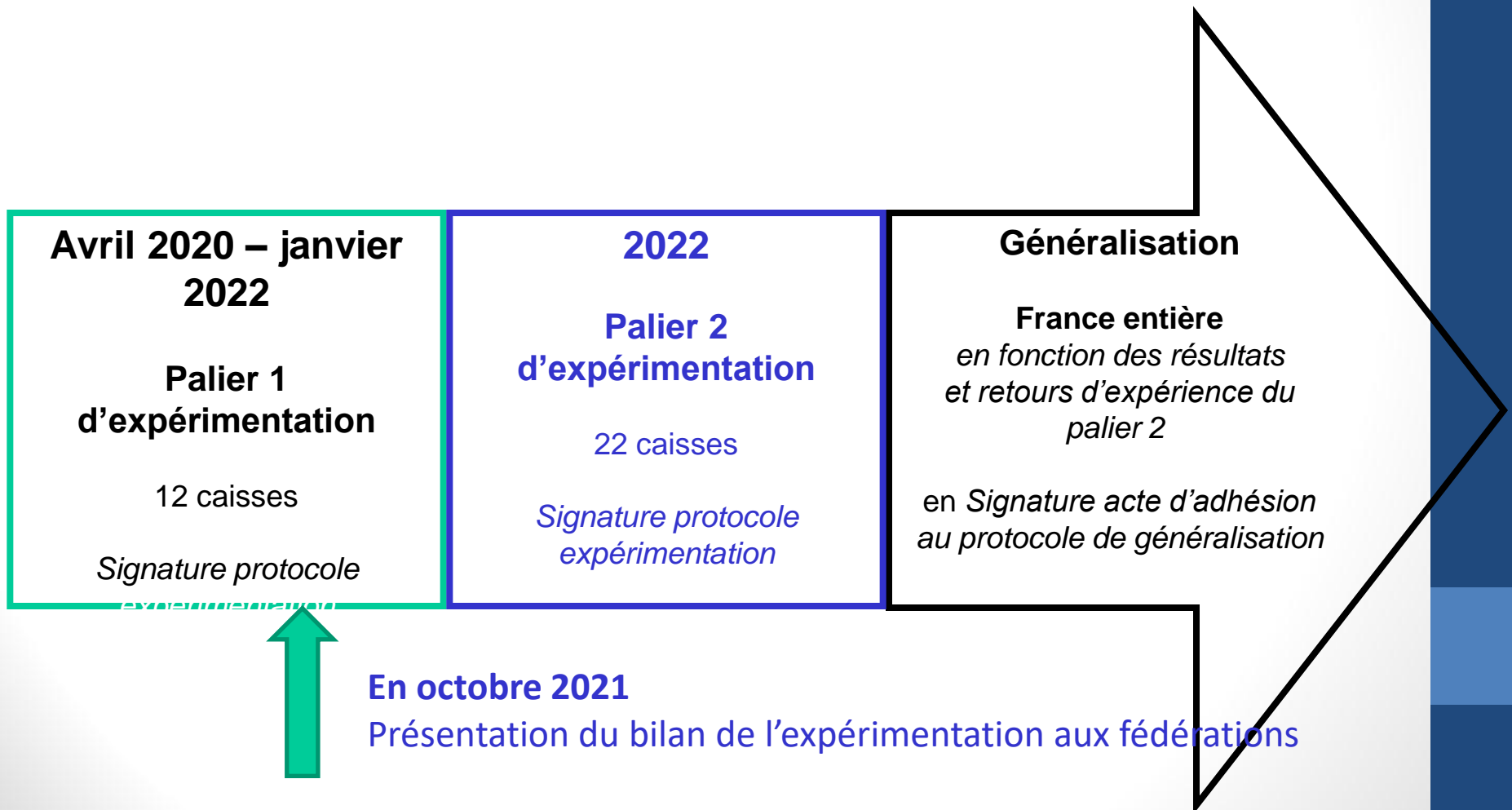
Les éditeurs autorisés

Editeur	Logiciel	Système	Autorisé
LOMACO	LOL	WINDOWS	17/10/2019
ETIB	AVTEOL	WINDOWS	04/06/2020
AIDES NEXT SOFT	URGENCE	WINDOWS	30/06/2020
SCR INFORMATIQUE	SCR - AMBGES	WINDOWS	24/11/2020
SYNOVO	SAPHIR	WINDOWS	11/03/2021
SOLYSTATE TECHNOLOGIES	CENTAURIS	WINDOWS	07/01/2022
BRESSUIRE INFORMATIQUE	MELUSINE/MELODY	WINDOWS	07/02/2022



Editeur	Logiciel	Nombre de taxis démarrés Au 10/05/2022	Nombre de FEL au 10/05/22	
LOMACO	LOL	24	15788	
ETIB	AVTEOL	18	7778	
AIDES NEXT SOFT	URGENCE	9	6315	
SCR INFORMATIQUE	SCR - AMBGES	6	2108	
SYNOVO	SAPHIR	10	3931	
SOLYSTATE TECHNOLOGIES	CENTAURIS	0	0	
BRESSUIRE INFORMATIQUE	MELUSINE/MELODY	0	0	
Total		67	35920	Total

Planning et études avant généralisation



Planning et études avant généralisation

Augmenter le nombre de taxiteurs dans l'expérimentation

Avoir un taux de facture SEFi plus grand

Permettre l'accès du dispositif SEFi aux sociétés d'affacturage

Prendre en compte les trajets de + de 150 km

ACTUALITÉS LOCALES

Action de gestion du risque dont Prescription de transport à priori

Au titre de l'année 2022, différentes actions vont être déclinées:

- Contrôle national facturation transport
- Action en matière de qualité de la prescription de transport ainsi que sa rédaction en amont du transport

Dans ce contexte, une action de sensibilisation sur la PMT à priori va être réalisée à l'attention des établissements de santé

- Une sensibilisation va également être opérée à l'occasion de notre rencontre dans le cadre du CAQES
- Enfin, dans le cadre du CAQES, des objectifs en matière de transports seront négociés avec l'HNFC

annexe 1

Malgré plusieurs relances et une sensibilisation réalisée annuellement, à ce jour 2 sociétés de taxi ne nous ont pas renvoyé leur annexe 1.

Ces sociétés ont fait l'objet d'une relance par mail en date du 4 mai 2022 avec réponse butoir attendue pour le 15 mai 2022.

La transmission annuelle de l'annexe 1 est une obligation conventionnelle.

De ce fait, un courrier de déconventionnement a été adressé aux sociétés concernées fin mai.

Questions diverses

Numérique en santé

Point local quant au déploiement de la dématérialisation:

Taux de télétransmission:

- 01/22 : 99,89 %
- 02/22 : 99,82 %
- 03/22 : 99,88 %
- 04/22 : 99,95 %

recours à PEC+ :

- 01/22 : 21 taxis 65,63 %
- 02/22 : 22 taxis 66,67 %
- 03/22 : 20 taxis 64,52 %
- 04/22 : 18 taxis 58,06 %

Respect transmission kilomètres dans la facturation

Qualité de la facturation

Le délai de mandatement moyen est de 3 jours en moyenne de novembre 2021 à avril 2022 (delta entre 2 et 4 jours).

Le taux de facture non payées est en moyenne de 2,67% (2,82% en octobre)-

Période Novembre 2021 à Avril 2022				
Nombre de facture total sur la période 27240				
Libellé Rejet signalement	Nombre	Taux / Total facture	variation période précédente	Commentaire
L EXONERATION DU TICKET MODERATEUR EST ABSENTE AU REFERENTIEL BENEFICIAIRE	99	0,36	95/ 0,32	Le tiers a télétransmis une exonération qui n'existe pas à notre fichier
L'assuré est absent de notre référentiel	59	0,22	46/ 0,15	L'assuré ne dépend pas de notre organisme
L ETABLISSEMENT PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHER NATIONAL DES ETABLISSEMENTS	33	0,12	31/ 0,11	Erreur de saisie du prescripteur
Bénéficiaire de prestations inconnu dans BDO	24	0,09	21/ 0,07	La date de naissance télétransmise du bénéficiaire des soins ne correspond pas à nos fichiers sous le numéro d'immatriculation télétransmis
LE TAUX DE REMBOURSEMENT DEMANDE EST DIFFERENT DU TAUX DE REMBOURSEMENT CALCULE	23	0,08	196/ 0,065	Ce rejet est généré par toute discordance entre le taux facturé et celui qui est calculé par nos bases.
LE CONTRAT CMU-C/C2S OU ACS TRANSMIS EST DIFFERENT DE CELUI PRESENT AU REFERENTIEL	16	0,06	21/ 0,07	Erreur sur le numéro de contrat 89 (C2S) 91/92/93 pour l'ACS
L EXONERATION DU TICKET MODERATEUR CONNUE AU REFERENTIEL N A PAS ETE TRANSMISE	14	0,05	17/ 0,06	Le tiers n'a pas télétransmis d'exonération alors que celle-ci est présente à nos fichiers (RGM, ART115...)

Mesures dérogatoires transport partagés

Pour faire suite à vos questionnements, je vous informe que les consignes CNAM n'ont pas évolué en matière de transport partagés:

2. Transport partagé ([Fiche Ministérielle : Lignes directrices pour les transporteurs sanitaires dans le cadre de la gestion de crise sanitaire Covid-19 – actualité ameli-Réseau du 24/04/2020 + MAJ de ces consignes après le déconfinement - 28/05/2020 + MAJ du 12/06/2020](#))

Le transport partagé est suspendu pendant l'épidémie de COVID-19 et le demeure pendant la première phase du déconfinement (Consignes ministérielles du 28/05/2020)

Evolution des consignes ministérielles au 12/06/2020 (FAQ Transport onglet « Lisez-moi » + Q43-44-74+ ces dispositions sont toujours d'actualité dans le cadre de la 2nde vague FAQ Transport Covid 2nde vague : Q18) : L'interdiction du transport partagé en VSL et en taxi est levée pour les patients ne présentant pas de risque de forme sévère d'infection Covid-19. Pour les patients à risque de forme sévère de Covid-19 le transport partagé en VSL et en taxi reste proscrit jusqu'à nouvel ordre.

C'est au médecin prescripteur de déterminer au regard des pathologies du patient, la possibilité d'un transport partagé. Aussi cette autorisation doit être spécifiée par une prescription médicale qui détermine si le patient est autorisé ou non à partager un transport.

Position au 07/01/2022 (FAQ Vaccination dépistage du 07/01/2022) : En raison du contexte sanitaire il ne semble pas opportun d'inciter au transport partagé.

TRANSPORTS

Dérogation
Prise en charge des transports vers les centres de vaccination
Transports des patients pris en charge en réanimation en dehors de leur région d'origine

Adresse contact DAP

Veillez trouver ci-dessous un rappel des adresses mails actualisées dans le cadre de la gestion des transports:

Circuits pour les demandes d'Accord Préalable : DAP urgente (dès lors que le prescripteur le mentionne sur la DAP qui vaut PMT) :
service.transports.cpam-haute-saone@assurance-maladie.fr

Merci de votre attention

Prochaine CPD le 22 novembre 2022

9h00 section sociale

9h30 section professionnelle